

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 9 AOUT 1937

des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc

Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6^{me})Trésorier : M. P. OMISOS, 9, cours du Docteur-Long, Lyon (3^e)

ABONNEMENT ANNUEL :	France et Union	9 N.F.	— C.C.P. Lyon. 101-98
	Etranger	10 N.F.	
	Scolaires	4,50 N.F.	

- reempfindlichen und dürreresistenten landwirtschaftlichen Kulturpflanzen. *Planta*, 1940, 31, 559-96.
4. STALFELT, M. G. — The protoplasmic viscosity of terrestrial plants, and its sensitivity to light. *Protoplasma*, 1956, 45, 285-92.
 5. MOURAVIEFF, I. — Spectre osmotique du tapis végétal des pelouses sèches de la région de Grasse (Alpes-Maritimes). *Ann. Université Lyon*, 1958, Sect. C, 99-107.
 6. MOURAVIEFF, I. — Tension de succion et déficit de saturation hydrique du tapis végétal des pelouses sèches de la région de Grasse (Alpes-Maritimes). *Bull. Soc. Botan. Fr.*, 1959, 106, 306-09.
 7. WEBER, F. — Plasmolysezeitmethode. *Protoplasma*, 1929, 5, 622-24.

ESSAIS D'INTOXICATION EXPERIMENTALE PAR *CORTINARIUS ORELLANUS* Fr., CHAMPIGNON MORTEL.

par COULET M., DE LAGUILLAUMIE B., MERLAND A.-M., et MUSTIER J.
(Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne)

En 1960 A. POUCHET (1) attirait l'attention sur *Cortinarius orellanus* Fr., responsable d'empoisonnements mortels au cours des années précédentes en Pologne selon SKIRGIELLO et GRZYMALA (2), et soulignait le caractère exceptionnel et même unique d'une telle toxicité dans le genre *Cortinarius*. Nous avons récolté en 1960 dans le Puy-de-Dôme et dans la Creuse quelques représentants de cette espèce, qui nous ont permis une expérimentation limitée.

TECHNIQUE.

Les champignons sont traités dans les 48 heures qui suivent la récolte, par broyage en présence d'un poids égal d'eau salée à 9 ppm. Le mélange est utilisé tel quel pour l'administration par voie orale. Seul le liquide clair surnageant a servi aux injections. L'administration orale a été réalisée chez le cobaye et le lapin à l'aide d'un catheter souple introduit jusqu'à l'estomac. Pour le chat on a mélangé le champignon broyé à la ration quotidienne de viande hachée. Les injections ont été sous-cutanées pour le cobaye et la souris, intraveineuses pour le lapin.

RÉSULTATS.

D'une façon générale on peut dire que seule l'introduction par voie parentérale de l'extrait de *Cortinarius orellanus* a entraîné des intoxications mortelles : six chats ayant absorbé en deux jours l'équivalent de 10 g de champignon frais n'avaient présenté aucun symptôme après trois mois. Sacrifiés au bout de ce délai ils n'ont pas montré à l'autopsie de lésions constantes ou notables au niveau du foie et des reins. Leurs taux d'urée sanguine s'inscrivaient entre 0,59 et 0,69. Les cobayes traités de même par des doses équivalentes ou supérieures ont survécu au moins six mois.

On lira ci-dessous un résumé des résultats anatomo-pathologiques concernant les animaux traités par voie parentérale.

1°) COBAYES : l'atteinte principale porte surtout sur les reins qui présentent des lésions assez caractéristiques. Elles sont particulièrement démonstratives sur l'animal qui a survécu six jours avec une urée à 8,40 g. Il s'agit d'une atteinte considérable du tube contourné qui est parfois complètement nécrosé et même remplacé par de petites plages gris-

seuses. On peut parler de néphrose toxique aiguë. Deux autres animaux présentent des lésions tubulaires importantes ; elles sont discrètes sur celui qui n'est mort qu'à la suite d'un accident de ponction avec seulement 1,10 g d'urée.

Les lésions glomérulaires sont constantes mais peu accusées et d'interprétation beaucoup plus délicate. Elles consistent en une simple congestion.

2°) LAPINS : contrairement aux cobayes, c'est chez eux le foie qui est lésé, parfois d'une manière considérable. Il existe constamment des signes de souffrance cellulaire avec une congestion qui atteint plus particulièrement la région centro-lobulaire. La stéatose est constante et dans un cas (injection intraveineuse chez un lapin décédé en quatre jours avec 4,20 g d'urée) on peut même parler d'hépatite par nécrose à prédominance centro-lobulaire et infiltration graisseuse massive généralisée.

Par contre les lésions rénales, assez discrètes, restent limitées le plus souvent à une congestion.

3°) SOURIS : comme chez les lapins, il semble que les lésions hépatiques soient les plus accusées. Sur six animaux en effet, trois présentent des lésions d'hépatite et, chez l'un d'eux mort en un jour, elle rappelle par leur intensité celles que l'on trouve chez l'homme dans l'atrophie jaune aiguë. Les cellules sont, en effet, presque toutes nécrosées sauf à la périphérie du lobule où persistent quelques travées. Les trois animaux chez lesquels on ne peut parler d'hépatite, présentent cependant d'importantes lésions de souffrance cellulaire et de congestion à prédominance centro-lobulaire.

Toutes ces souris sont mortes en deux jours (sauf l'une d'elles) et il semble que l'on puisse parler, d'une façon générale, d'hépatite toxique suraiguë.

Par contre les reins ne présentent pas de lésions de souffrance des tubes contournés et de lésions discrètes de congestion glomérulaire.

CONCLUSION.

Les essais que nous rapportons ont été limités par la trop faible récolte de *Cortinarius orellanus* Fr. Ils nous ont permis de constater l'importance des lésions après l'injection d'extrait aqueux à la souris, au cobaye et au lapin. C'est le tube contourné qui est régulièrement le plus atteint chez le cobaye. La souris et le lapin présentent au contraire des signes importants d'hépatite toxique. L'urée dosée dans le sang du lapin et du cobaye, s'est révélée de 2 à 12 fois supérieure à celle d'animaux normaux. L'insuffisance de la récolte n'a pas permis d'étendre ces investigations à l'étude de la toxicité par voie orale, ni au fractionnement de la substance responsable : nous souhaitons disposer à la saison prochaine d'échantillons plus nombreux, et notre reconnaissance est acquise aux Collègues qui pourront nous en faire parvenir.

Nous tenons à remercier M. BOUTEVILLE qui nous a remis de précieux échantillons.

Le détail de l'expérimentation et des résultats a été exposé au Congrès des Sociétés de Pharmacie du Sud de la Loire, Toulouse, 1961, 30 juin - 2 juillet.

(Faculté de Médecine et de Pharmacie de Clermont-Ferrand, Laboratoire de Botanique et Cryptogamie).

BIBLIOGRAPHIE

1. A. POUCHET. — Bull. Soc. Linn. Lyon (1960), 29, n° 4, 92-5.
2. A. SKIRGIELLO et S. GRZYMALA. Zeitschrift für Pilzkunde (1957), 23, n° 1, 138-42.

★★

N.D.L.R. — La présentation de cette note provoqua plusieurs commentaires qui en montrèrent l'intérêt.

Notamment, l'innocuité par voie orale de *C. orellanus* semble bien établie, au moins à l'égard des animaux utilisés (chats et cobayes), car les doses absorbées par eux représentent déjà une portion d'aliment non négligeable pour un homme pesant plusieurs dizaines de fois le poids d'un chat, surtout si les 10 g donnés aux 6 chats n'ont pas été *partagés* entre eux mais donnés à chacun d'entre eux, ce que le texte de la note ne permet pas d'établir.

Quant à la toxicité par injection, on fit observer que l'essai fait par voie parentérale fut extrêmement sévère, étant donné qu'il est possible d'intoxiquer des animaux avec des champignons *comestibles* si l'extrait : a) a été préparé à partir de champignons crus et non chauffés et, b) s'il est administré par injection, non par ingestion.

Tout en souhaitant, comme les auteurs le font eux-mêmes, que de nouvelles récoltes permettent de nouveaux essais, il est permis de dire que les expériences déjà faites et sus-rapportées autorisent à tout le moins à placer un sérieux point d'interrogation à l'affirmation de toxicité pour l'homme de *Cortinarius orellanus* absorbé cuit.

Présenté à la Section Mycologique en sa séance du 15 janvier 1962.

**RHODOPAXILLUS DENSIFOLIUS FAVRE,
ESPECE NOUVELLE POUR LA FRANCE.**

par Mlles D. LAMOURE et M.-L. FICHET

RÉSUMÉ : Description de carpophores récoltés dans les Pyrénées, et qui ne différaient guère du type que par la saveur poivrée. Ce champignon est tétrapolaire ; les haplontes, sans oïdies, ont leurs articles uninucléés comme les spores ; les diplontes sont régulièrement binucléés bouclés.

Etude systématique

par D. LAMOURE

Cette espèce a été définie par J. FAVRE en 1948¹ et, à notre connaissance, n'a pas été signalée depuis par les Mycologues européens.

Nous avons eu la chance de rencontrer un joli lot de carpophores de cet Agaric remarquable au cours d'une excursion faite le 19 septembre 1959 en compagnie de M. le Professeur KÜHNER dans les environs de Luchon (Hte-Garonne) alors que, grâce à l'aimable hospitalité de M. le Professeur GAUSSEN, nous séjournions au laboratoire forestier de Jouéou.

1. Les Associations fongiques des Hauts-Marais jurassiens (Matériaux pour la Flore Cryptogamique Suisse), 1948, X, (3), 228 p., 6 pl., h. t., Berne.